

Motion type à adopter en Conseil d'École ou Conseil des Maîtres concernant le refus des évaluations nationales

" Le conseil d'école (ou le conseil des maîtres(ses)) de l'écoles'est réuni le..... et dénonce la mise en place d'évaluations nationales dans un contexte si particulier qui est celui de la rentrée 2020.

Après deux mois de confinement, un accès très inégalitaire à l'enseignement en distanciel et aux outils numériques, la reprise très variable des cours en mai, la mise en place de deux protocoles sanitaires, la passation de ces évaluations ne peut se faire dans des conditions sereines.

Il n'est pas nécessaire de rajouter du stress au stress auprès notamment des élèves fragiles ou fragilisés par le confinement ainsi qu'à leurs familles.

Ces évaluations n'ont pas été conçues par les enseignant(e)s, leurs formes ne sont pas adaptées dans la situation actuelle de crise sanitaire.

Il faut faire confiance aux enseignant(e)s dans chaque école, pour évaluer en ce début d'année si particulier, les difficultés de leurs élèves et pour mettre en place des remédiations adaptées et individualisées au sein de leurs classes.

L'école n'a pas à être soumise à des critères de performance, à des des évaluations inadaptées et inopportunes et qui mettent en concurrence élèves, écoles et enseignants.

Pour toutes ces raisons le conseil d'école (ou le conseil des maitres) s'oppose (s'opposera) / refuse (refusera)/ boycotte (boycottera)les évaluations nationales.."

Date :

Signatures :